

*Investissement Canada—Loi*

Le Conseil des sciences du Canada a fait une étude, à une époque où l'AEIE fonctionnait encore, et il signalait que la plupart des sociétés étrangères ne dépensaient pas autant d'argent pour la recherche que les sociétés canadiennes. De plus, lorsque le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial consacrait de l'argent à un projet de recherche, en moyenne les sociétés canadiennes contribuaient la même somme. Je dis bien en moyenne, car il y avait des exceptions. Par contre, il n'en était rien pour les sociétés contrôlées par l'étranger. Là aussi, il y a eu des exceptions et les retombées ont sans doute été très bénéfiques. Cependant, en moyenne, les entreprises étrangères n'ont pas investi autant que ce qu'elles ont obtenu des gouvernements fédéral ou provinciaux.

● (1210)

En rejetant l'amendement proposé par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), nous empêchons le gouvernement d'élaborer des stratégies en matière de recherche à l'égard des entreprises étrangères implantées au Canada. Notre pays a ses propres problèmes, mais il présente également ses avantages. Pour le développer, nous devons pouvoir profiter des compétences des Canadiens, de leur jeunesse et de leur relativement bonne éducation. Nous pouvons faire beaucoup, au Canada, grâce à nos ressources hydro-électriques bon marché. Nous avons la possibilité de nous développer, mais nous ne pouvons pas en profiter tant que d'autres pays auront la mainmise sur notre développement, à l'avenir, sans aucune participation du gouvernement.

Je viens d'une circonscription qui couvre un territoire assez vaste. Elle représente les deux tiers du Manitoba.

**M. Lewis:** Deux tiers de rien du tout.

**M. Murphy:** J'espère que votre remarque aura été consignée au compte rendu. Je m'en servirai dans mes prochaines publications électorales. Je suppose que le député conservateur regrette ce qu'il vient de dire, car je ne manquerai pas de citer sa remarque dans les prochaines brochures que j'enverrai à mes électeurs.

Je représente une circonscription qui couvre les deux tiers du Manitoba. L'investissement étranger dans le nord de cette province a créé des emplois. Thompson compte une population active assez importante. La Hudson Bay Mining and Smelting, à Flin-Flon, emploie également pas mal de gens. Ces entreprises existent en partie grâce à l'investissement étranger. Cependant, le gouvernement n'a élaboré aucune stratégie à l'égard de cet investissement, et presque aucune recherche n'a été effectuée dans ces localités. Ces sociétés ne recrutent presque pas de femmes. Même si les villes dont j'ai parlé se trouvent au beau milieu d'une énorme population autochtone, presque aucun autochtone ne travaille pour ces sociétés.

Dans l'amendement à l'étude, nous déclarons que les gouvernements devraient envisager des programmes d'action positive lorsque des sociétés étrangères s'implantent dans notre pays. Les gouvernements devraient établir les objectifs des Canadiens, notamment recruter plus de femmes et d'autochtones, faire plus de recherche et favoriser davantage le développement régional dans notre pays. Le gouvernement devrait discuter de ces objectifs avec les sociétés en cause au moment de prendre les décisions concernant d'éventuelles acquisitions par des entreprises étrangères. Ce n'est pas trop demander, je pense. Quelle que soit leur affiliation politique, la plupart des Canadiens n'en attendent pas moins de leur gouvernement.

Celui-ci doit se préoccuper de la façon dont notre pays est développé et non simplement favoriser son développement.

C'est l'objectif de l'amendement très clair et précis proposé par mon collègue. Il ne prétend pas que les investisseurs étrangers ne peuvent pas venir au Canada ou qu'ils doivent répondre à une foule de critères avant de racheter une entreprise canadienne donnée. Dans son amendement, mon collègue déclare que le gouvernement doit étudier tout investissement prévu et déterminer si les modalités voulues sont respectées. L'amendement stipule qu'il faut établir ces conditions. Ce n'est pas une mesure très socialiste, monsieur le Président. Elle affirme simplement que nous avons le droit de choisir notre propre avenir et que le gouvernement doit établir certaines conditions concernant la forme que doit prendre le développement de notre pays.

**M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe):** Monsieur le Président, je me réjouis de traiter des propositions d'amendement au projet de loi C-15. Les députés tant de l'opposition officielle que du Nouveau parti démocratique ont reconnu, dès l'instant où le ministre a présenté ce projet de loi à la Chambre, et notamment au cours de son examen au comité, que le ministre ne s'était guère soucié des doléances que les députés de l'opposition avaient formulées au sujet du projet de loi C-15.

**M. Stevens:** Nous l'avons entièrement révisé.

**M. Tobin:** Le ministre dit qu'il l'a entièrement révisé. C'est le ministre qui est l'auteur de ce projet de loi qui vise ni plus ni moins à permettre aux investisseurs de venir au Canada et d'y cueillir comme des fruits mûrs les entreprises canadiennes. L'Agence d'examen de l'investissement étranger, créée par le parti libéral à l'époque où il exerçait le pouvoir, devait choisir les investissements étrangers qui avantageraient le Canada et qui contribueraient à la réalisation des objectifs nationaux de notre pays et à son bien-être économique à long terme. Le projet de loi C-15 fait table rase de cette préoccupation que la Loi sur l'examen de l'investissement étranger renfermait implicitement. Il vise à permettre aux investisseurs étrangers de venir au Canada et de s'approprier ce que nous avons de mieux, abandonnant au ministre et aux contribuables de notre pays le soin de s'occuper des entreprises qui sont inefficaces, vieilles et désuètes et qui ont besoin de nouveaux équipements.

A cet égard, les entreprises du secteur de la pêche sont particulièrement vulnérables et exposées. Les investisseurs étrangers pourraient se les approprier les unes après les autres pour moins de 5 millions de dollars. Ils pourraient ainsi venir s'installer dans les provinces de l'Atlantique sans apporter la moindre technique nouvelle et sans créer le moindre emploi.

Dans les provinces de l'Atlantique, ils pourraient acquérir les petites entreprises indépendantes à l'exception des entreprises géantes que sont Nickerson's National Sea et FPI, pour beaucoup moins de 5 millions de dollars, de sorte qu'ils n'auraient pas à soumettre ces acquisitions à l'examen d'Investissement Canada. Or, ces petites entreprises de pêche représentent environ 50 p. 100 de toute la production des provinces de l'Atlantique. Les investisseurs étrangers, qui n'ont pas à l'heure actuelle accès à des contingents de morue, ceux-ci étant réservés exclusivement aux pêcheurs canadiens, pourraient dorénavant se prévaloir de ce projet de loi pour acheter des usines de transformation dans les villes qui dépendent d'une seule entreprise. S'étant approprié ces usines, ils pourraient